



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 août 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session

Point 122 de l'ordre du jour provisoire\*

**Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003**

### **Renforcement du Département de l'information avec les moyens disponibles, en vue d'appuyer et d'améliorer le site Web de l'Organisation dans toutes les langues officielles : suivi**

**Rapport du Secrétaire général\*\***

#### *Résumé*

Le Département de l'information réoriente actuellement ses priorités en ce qui concerne le site Web, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général daté du 7 mars 2003 (A/AC.198/2003/2), en renforçant les capacités linguistiques de la Section du site Web grâce au redéploiement proposé de postes et à la rationalisation du travail, permettant ainsi d'accroître les synergies et de réduire la compartimentalisation.

## **I. Introduction**

1. Dans sa décision 57/579 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre en oeuvre sa proposition concernant le renforcement du site Web grâce à la réaffectation de ressources au sein du Département de l'information, en accordant la priorité aux postes linguistiques nécessaires, et de lui faire rapport sur la mise en oeuvre de cette proposition à sa cinquante-huitième session.

2. Le présent rapport est soumis en application de la décision 57/579.

---

\* A/58/150.

\*\* La présentation du présent rapport a été retardée afin de tenir compte des informations les plus récentes.



## II. Aperçu général

3. Conformément aux choix exprimés par les États Membres, le Département de l'information, en tant que responsable du site Web de l'ONU, a continué de rechercher la parité des langues officielles sur le site Web. À la demande de la Cinquième Commission, le Secrétaire général a fait des propositions tendant à renforcer le Département de l'information afin d'appuyer et d'améliorer le site Web dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Au paragraphe 8 de son rapport daté du 27 août 2002 (A/57/355), le Secrétaire général a indiqué qu'à l'heure actuelle, les ressources dont disposait le Département pour améliorer la parité entre les langues officielles sur le site Web lui permettaient à peine d'en assurer la maintenance et n'étaient pas suffisantes pour faire face à l'accroissement rapide du nombre de ses utilisateurs ou ne pas se laisser distancer par l'enrichissement quotidien dans toutes les langues officielles. Le Secrétaire général a recommandé que des ressources supplémentaires d'un montant de 1 297 500 dollars soient identifiées afin de renforcer le Département pour qu'il puisse appuyer et améliorer le site Web de l'ONU dans toutes les langues officielles.

## III. Le site Web multilingue de l'ONU

4. Le site Web de l'ONU continue à gagner en popularité. Il a battu un nouveau record le 5 février 2003 en enregistrant plus de 10 millions de visites en l'espace de 24 heures, contre 11,5 millions pour toute l'année 1996 (le chiffre correspondant pour l'année 2002 était de 1 milliard 695 millions de visites). Il s'est transformé en un excellent moyen de diffuser les informations relatives aux activités de l'Organisation aux quatre coins du monde à un coût unitaire qui ne cesse de décroître. L'amélioration de la connectivité permet à un nombre croissant de visiteurs de pays en développement d'avoir accès à cette ressource majeure. Un accroissement du nombre de visites a été enregistré sur tous les sites des langues officielles, ce qui découle à la fois du nombre croissant de pages qui peuvent être consultées et de l'amélioration de l'accès pour les usagers dans ces langues.

5. Les liens établis récemment entre le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (Sédoc) et le site Web pour les documents des organes délibérants est une étape importante pour parvenir à l'objectif de la parité des langues officielles sur le site Web et ils ont accru considérablement le nombre de documents disponibles dans chaque langue. Depuis septembre 2002, des liens directs ont été établis avec plus de 28 000 documents dans les six langues officielles stockés dans le Sédoc.

6. Conformément à la décision 57/579 de l'Assemblée générale, le Département a pour priorité essentielle d'institutionnaliser les capacités linguistiques de la Section du site Web sur une base solide, durable et régulière, en attribuant des postes du budget ordinaire à trois des assistants linguistiques (arabe, chinois et espagnol), qui font actuellement partie du personnel temporaire (autre que pour les réunions). À l'heure actuelle, avec un coordonnateur linguistique et un assistant pour chaque langue, il n'y a pas de réserve et la plus grande partie du temps est utilisée pour des tâches de plus en plus nombreuses de mise à jour des données existantes. Pour remédier à cette situation, le Département propose le redéploiement d'un poste P-4 et de six postes d'agent des services généraux vers la Section du site Web, ce qui a

été pris en considération dans les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2004-2005.

#### **IV. Nouvelles approches**

7. Le Département de l'information utilise d'autres approches novatrices afin de parvenir à l'objectif du multilinguisme dans le cadre des ressources existantes. À sa vingt-cinquième session tenue en avril 2003, le Comité de l'information a approuvé la proposition du Secrétaire général visant à redéployer certaines des ressources dégagées par la consolidation des centres d'information des Nations Unies en Europe en un pôle régional afin d'améliorer, entre autres, les capacités linguistiques de la Section du site Web. La possibilité de redéployer certaines ressources vers d'autres centres d'information existants et travaillant dans les différentes langues afin d'exécuter une partie du travail du site Web multilingue a été examinée. Bien que la plus grande partie des activités concernant le site Web de l'ONU, telles que la conception, la programmation, la diffusion sur le Web et la supervision générale, doivent être exécutées au Siège, certains éléments comme les traductions et les mises à jour courantes pourraient être confiés à des assistants linguistiques qualifiés travaillant à plein temps dans les centres d'information des Nations Unies. Cela exigerait également le renforcement des capacités de gestion des opérations du site Web au Siège dans les différentes langues. Dès que les ressources seront disponibles, le Département a l'intention de mener un projet pilote dans un lieu d'affectation, afin de tester la viabilité d'un tel projet. S'il s'avère concluant, l'initiative sera étendue à d'autres lieux d'affectation. Cela pourrait également faciliter la traduction et le traitement des données non seulement pour le Département de l'information, mais également pour d'autres services du Secrétariat avec remboursement des coûts.

8. L'Organisation a également réagi efficacement aux exigences créées par le cycle de nouvelles de 24 heures grâce à son Centre de nouvelles qui est constamment actualisé et existe actuellement en anglais, arabe, français et russe. En ce qui concerne le renforcement de la parité des langues sur le site Web de l'ONU, un élément important du plan du Département consistera à proposer le Centre de nouvelles des Nations Unies dans toutes les langues officielles d'ici à la mi-septembre 2003. Le Centre de nouvelles est l'un des sites les plus populaires de l'ONU et sert de passerelle vers d'autres sources d'information à l'échelle du système. Les nouvelles technologies autorisent de plus en plus de synergies qui se traduisent par une coordination accrue entre les services qui produisent l'information et la Section du site Web; cette coordination a été favorisée par la création du service Internet, qui devrait faciliter la réalisation de l'objectif visé dans le cadre des ressources existantes. Il convient de souligner cependant que l'exigence actuelle d'un accès à l'information en continu 24 heures sur 24, sans personnel de réserve suffisant, dans le domaine technique et dans le domaine de la rédaction, risque fort de bouleverser un tel arrangement.

9. Le Département recourt de plus en plus aux milieux universitaires du monde entier pour accroître ses capacités linguistiques. Il a conclu un accord avec l'Université de Salamanque en Espagne, dont la faculté de langues lui a fourni à titre gracieux plus de 1 200 pages de documentation traduites en espagnol. Un accord similaire est sur le point d'être signé avec une université égyptienne; le Département poursuit activement cette stratégie auprès d'autres universités en vue

d'obtenir des accords de traduction analogues dans les autres langues. Cette initiative augmente la quantité de produits d'information disponibles dans les langues officielles, mais elle entraîne un surcroît de travail pour le personnel du Département à qui reviennent les tâches de contrôle de la rédaction, de programmation et de traitement.

10. Sachant que les autres départements sont les principaux responsables du contenu des pages qui concernent leurs activités, le Département de l'information ne peut pas assumer seul la charge du renforcement de la parité des langues sur le site Web de l'ONU. Il travaille donc en étroite collaboration avec d'autres départements du Secrétariat, en les encourageant à produire davantage de matériel dans toutes les langues officielles et en les y aidant. L'Assemblée générale, au paragraphe 63 de sa résolution 57/130 B, a noté que les bureaux qui fournissaient le contenu n'avaient pas, en général, mis à disposition leurs matériaux dans les six langues officielles sur le site Web de l'Organisation. Un certain nombre de départements ont fait savoir qu'ils avaient prévu des crédits supplémentaires à ce titre dans le budget pour l'exercice biennal 2004-2005 pour être mieux à même d'atteindre cet objectif.

11. Une analyse complète du site Web de l'ONU sera effectuée dans les mois à venir grâce à des services fournis à titre gracieux. Cette étude, qui doit être conduite dans les différents départements du Secrétariat, aboutira à la formulation de propositions réalistes tendant à modifier la conception, l'organisation et l'orientation principale du site, notamment en ce qui concerne le multilinguisme; à définir les besoins en matériel et en matière de connectivité; et à établir le calendrier de mise en oeuvre. L'étude indiquera le montant total des investissements supplémentaires à consentir si l'on veut atteindre cet objectif à l'échelle du site tout entier du Département de l'information en vue de sa mise à jour régulière, de son amélioration et de la création de matériaux d'information, de la Division de l'informatique du Département de la gestion pour l'infrastructure technique et les services d'appui, ainsi que d'autres départements et bureaux du Secrétariat et d'autres lieux d'affectation qui fournissent des matériaux.

## **V. Le Système de diffusion électronique des documents**

12. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur l'introduction du Système de diffusion électronique des documents (A/56/120/Rev.1), la Division de l'informatique a entrepris de remanier le système à disques optiques en deux temps afin de moderniser le système exclusif existant et de passer à un système ouvert. La phase 1 s'est terminée le 4 septembre 2001 et le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) nouvellement remanié a été mis en service, ce qui a permis de réaliser des progrès notables du point de vue des performances, de l'entretien, de la fiabilité et de la flexibilité. Cela a également permis au Système d'exploiter de nouvelles possibilités techniques. La phase 2 a pris fin le 4 février 2002 avec l'entrée en service du nouveau système multilingue, qui exploite pleinement les capacités multilingues de l'environnement Lotus Notes, en permettant aux utilisateurs de choisir parmi les six langues officielles. Lorsque le document recherché a été trouvé, les usagers peuvent consulter ou télécharger le document dans l'une des six langues officielles, quelle que soit la langue utilisée dans l'opération.

13. Maintenant que le système a été remanié, il est possible d'ouvrir directement un document qui y est stocké à partir du site Web de l'ONU, grâce à un lien hypertexte, comme cela avait été proposé par le Secrétaire général dans son rapport daté du 20 novembre 2001 (A/C.5/56/12). Cette fonction d'accès direct au Sédoc à partir du site Web de l'ONU a été mise en service le 5 juin 2002 et a été étendue à d'autres sites spécialisés du système des Nations Unies (par exemple, le site UNBISnet, le site Web du HCR et le site Web de la CEPALC).

14. Étant donné que les documents sont stockés sur le Sédoc dans les six langues officielles, cela a facilité l'accès à toutes les versions linguistiques des documents à partir des sites Web des Nations Unies et contribué par là même à l'égalité de traitement de toutes les langues officielles sur ces sites. En vertu des nouvelles directives techniques relatives à la publication des documents sur l'Internet, que le Groupe de travail sur les questions liées à l'Internet du Comité des publications a émises, cette fonction d'accès direct doit être utilisée pour tous les documents officiels placés sur les sites Web du système des Nations Unies.

15. Ces améliorations étaient des conditions indispensables pour offrir un accès gratuit au Sédoc et ont ouvert la voie à la gratuité d'accès. Le Sédoc a désormais une base solide en vue d'un accès gratuit.

16. Actuellement, l'accès au Sédoc est payant. Les États Membres et les fonctionnaires des Nations Unies peuvent l'utiliser à titre gracieux, mais les autres utilisateurs doivent souscrire un abonnement payant, ce qui limite le nombre d'utilisateurs du Sédoc étant donné que chaque utilisateur doit recevoir un identifiant et un mot de passe. Grâce à cela, le volume des connexions est raisonnable et peut être absorbé sans problème par l'infrastructure du système actuel.

17. Toutefois, lorsque l'accès au Sédoc sera gratuit, il n'y aura pas d'identifiants pour le grand public et chaque personne, quelle que soit sa localisation, pourra accéder gratuitement au Sédoc par l'Internet. On prévoit que cela aura pour effet d'accroître considérablement le nombre des utilisateurs du Sédoc. L'infrastructure du système actuel n'est pas en mesure de gérer un tel afflux et devra donc être mise à niveau.

18. La Division de l'informatique a demandé des crédits dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005 afin de financer l'ouverture du Sédoc au grand public à titre gracieux, y compris les dépenses à engager pour moderniser l'infrastructure afin de la rendre plus performante, plus fiable et de mieux la préparer à gérer des catastrophes en la dotant de plusieurs nouveaux serveurs haut de gamme et autre matériel nouveau ou supplémentaire nécessaire au stockage des données et à la gestion des catastrophes. Si l'Assemblée générale approuve le projet de budget, la Division effectuera les achats de matériel au début de 2004, et l'accès au Sédoc devrait être gratuit à partir de la fin de 2004.

## **VI. État de la mise en oeuvre**

19. À la suite d'une analyse approfondie des activités confiées au Département et des ressources mises à sa disposition, il apparaît clairement que la décision 57/579 de l'Assemblée générale sur l'application des propositions figurant dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée à sa cinquante-septième session

(A/57/355) doit être appliquée en plusieurs phases. Au cours de la première phase, trois postes d'agent des services généraux devraient être créés afin d'institutionnaliser les capacités linguistiques de la Section du site Web de sorte qu'il y ait un assistant linguistique financé au moyen du budget ordinaire pour chaque langue officielle. Au cours de la deuxième phase, dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, un poste P-4 et six postes d'agent des services généraux seront redéployés vers la Section du site Web, afin de renforcer les capacités linguistiques du site.

20. L'identification des ressources nécessaires à l'application des autres éléments des propositions se poursuivra afin d'assurer que le renforcement soutenu des capacités linguistiques et des capacités techniques générales s'effectue avec un minimum de perturbations pour les autres activités prioritaires.

## **VII. Conclusion**

21. Le réalignement des priorités, en ce qui concerne le site Web tel qu'il est envisagé dans le rapport du Secrétaire général sur la réorientation des activités des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication (A/AC.198/2003/2), aura deux objectifs : a) accroître les synergies et dynamiser l'approche collective, en réduisant ainsi dans la mesure du possible la compartimentalisation; et b) adapter la capacité Internet de l'Organisation à des technologies en pleine évolution. L'objectif final est de faire passer le site Web à l'étape suivante, à savoir celle où il sera technologiquement viable, continuellement mis à jour, intuitif et convivial, et proposé aux utilisateurs dans la langue de leur choix.